

**Ecole du cycle d'orientation
de la Broye**



Domdidier
Estavayer-le-lac

PROCES - VERBAL

de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye

Delley – 14 novembre 2019

Présidence :	M. Nicolas Kilchoer
Commune excusée :	Prévondavaux
Nombre total de voix :	67
Nombre de voix distribuées :	66
Scrutateurs :	Mme Fatima Granget et M. Eric Chassot
Secrétariat :	M. Christophe Wyssbrod

M. le Président ouvre l'assemblée à 19h30 à la salle de l'ancienne école de Delley. Il salue tout particulièrement les membres du comité, les délégués, les députés présents et la presse régionale. Il remercie les représentants de la commune de Delley-Portalban pour leur accueil et la mise à disposition de leurs infrastructures.

M. Nicolas Kilchoer excuse les absences de Mme Valérie Piller Carrard, conseillère nationale, Mme Sylvie Bonvin-Sansonens et Mme Violaine Cotting, députées, M. Jean-Daniel Chardonnens et M. Eric Collomb, députés, M. Laurent Overney, président du Conseil général de la commune de Cugy ainsi que les représentants de la commune de Prévondavaux.

La convocation ainsi que l'ordre du jour ne donnent lieu à aucune remarque particulière si bien qu'il sera procédé tel que prévu dans la convocation du 22 octobre 2019. Conformément à la loi sur l'information, la convocation a également été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

1. Appel des communes

M. le Président constate que sur les 67 voix que compte l'Association, 66 sont distribuées. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 mars 2019

Vote : le procès-verbal de l'assemble du 13 mars 2019 ne donne lieu à aucune remarque ; il est, par conséquent, approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapport de rentrée scolaire

Mme Estelle Ferrari indique que le CO de Domdidier totalise 490 élèves répartis dans 26 classes (ce qui fait en réalité 28 classes compte tenu de 2 classes mixtes). 4 élèves sont en année linguistique, 9 élèves suivent le programme pour allophones, 11 élèves suivent un enseignement spécialisé, 30 élèves bénéficient de mesures de compensation, 71 élèves ont opté pour des cours bilingues (sport, géo, histoire), 20 élèves sont en prolongation de scolarité et 1 élève provenant d'une classe relais va rejoindre le CO en novembre.

Pour faire face à l'augmentation des effectifs, la salle R17 a été réaménagée en salle de classe modulable et la salle d'étude a été déplacée dans l'aragne, ceci à la plus grande satisfaction des utilisateurs.

La directrice indique qu'elle peut compter sur 66 collaborateurs dont 16 de plus par rapport à l'année précédente majoritairement à temps partiel. Au niveau des départs, il y a eu 1 personne à la retraite et 2 démissions. A noter qu'un adjoint a dû être arrêté durant plusieurs mois pour cause de maladie. A ce jour, heureusement sa santé va mieux et il a retrouvé sa pleine capacité de travail.

Mme Estelle Ferrari mentionne les nombreux projets qui vont animer son école durant l'année scolaire, par exemple :

- Projet lift pour les élèves de classes de soutien (intégration en entreprise pour des stages afin de faciliter l'accès à des places d'apprentissage
- Journée « hors murs » (marche dans la région pour les élèves en 9^e année de scolarité, stage en entreprise pour les 10^e et journée « zéro déchet » pour les 11^e)
- Action de Noël en faveur de l'Association « les cartons du cœur »
- Projet bilingue dans le cadre du festival des lumières de Morat
- Semaine sportive et culturelle avec une augmentation des subsides J+S
- Concours du meilleur pâtissier et concours de cuisine à Grangeneuve
- Renouvellement de l'échange linguistique avec les élèves de Zweibrücken et Amriswil
- Soirée d'école le 01.05.2020 à l'aula du CO
- Projet pilote dans la lutte contre le harcèlement scolaire en collaboration avec l'association REPER Fribourg.

Du côté du CO d'Estavayer-le-Lac, M. Didier Schouwey indique une légère diminution du nombre d'élèves dont le total atteint 703 (diminution de 24). Il y a 33 classes (en réalité environ 35 compte tenu des classes mixtes EB-Soutien). Il compte 45 élèves en prolongation de scolarité, 16 élèves allophones, 5 primo-arrivants, 2 élèves alémaniques en année linguistique, 11 élèves au bénéfice de mesures renforcées, 6 sportifs d'élite, 30 élèves bénéficiant de mesures de compensation. A noter que 2 classes suivront des séquences d'enseignement en langue allemande.

Du côté du personnel enseignant, la situation est plutôt stable car le directeur du CO d'Estavayer-le-Lac compte dans ses rangs 4 nouveaux collaborateurs, 4 stagiaires et 4 remplaçants de longue durée pour pallier à plusieurs congés maternité qui annoncent la naissance de nombreux bébés !

A propos des projets en cours ou à venir, M. Didier Schouwey évoque notamment :

- Journée hors murs (marche au Moléson pour les 9^e, stage en entreprise pour les 10^e et journée thématique pour les 11^e)
- Journée culturelle à Fribourg à l'opéra et à travers la ville (musées et visites) pour tous les élèves grâce aux bons « Culture & Ecole »
- Journée pédagogique consacrée au projet pilote en lien avec le concept cantonal pour le maintien de la qualité de l'école
- Poursuite du projet de lutte contre la violence et le harcèlement (Ateliers, Tatout, etc.)
- Reconduction de la table ronde sur les problèmes liés à une surexposition aux écrans
- Participation d'une dizaine d'élèves à la session des jeunes parlementaires à Berne
- Traditionnel Triathlon le 15 mai 2020
- Soirée de l'école le 10 juin 2020, veille de la fête Dieu.

En outre, M. Didier Schouwey évoque le prochain départ à la retraite (fin décembre 2019) de Mme Colette Tettamenti ceci après 45 ans de service et près de 52 ans dans l'établissement en prenant en considération ses années de scolarité.

4. Réfection et réaménagement de la cour de récréation du CO de Domdidier

4.1 Présentation de l'avant-projet

M. le Président rappelle que lors de la présentation des comptes 2018, il avait été évoqué la nécessité de réaménager la cour de récréation du CO diderain qui ne donne plus satisfaction. Il ajoute qu'un groupe de travail constitué notamment de Mme Anita Moullet, Mme Estelle Ferrari et M. Christophe Wyssbrod ainsi que MM. Albert Pauchard, Christophe Lambert et Philippe Barbey de la commune de Belmont-broye a œuvré à la réalisation d'un avant-projet en collaboration étroite avec un architecte paysagiste et un spécialiste en mobilité.

M. Christophe Wyssbrod présente le projet en exposant préalablement qu'il est nécessaire d'entreprendre ces travaux car la situation est très inconfortable pour les utilisateurs notamment en cas de fortes pluies (drainage inexistant ce qui crée d'énormes flaques d'eau et provoque beaucoup de saletés à l'intérieur des bâtiments).

Il indique que le réaménagement proposé consisterait à assurer les flux piétonniers sur une surface dure (enrobé) tout en créant des îlots de verdure et des lieux de détente (bancs) aussi bien pour les écoliers que pour les citoyens de la commune. Il ajoute que conformément à ce qui a été souhaité par les sociétés locales relayé par les autorités communales, un accès en voiture pour déposer les personnes à mobilité réduite à proximité de la halle communale serait créé. Toutefois, l'administrateur précise que la zone se veut à mobilité douce s'agissant d'une cour de récréation.

M. le Préfet ajoute que les surfaces couvertes pour les élèves seront prolongées et que ce projet s'ancre à priori dans le concept de développement et de mobilité de la commune, puis il remercie les représentants de la commune de Belmont-Broye pour la parfaite collaboration.

Puis, il cède la parole à Mme Anita Moullet qui confirme que ce point sera porté au budget de la commune et sera soumis pour approbation au Conseil général du 16 décembre 2019.

4.2 Présentation du mode de financement

L'administrateur expose l'estimation financière qui se veut plutôt confortable afin de ne pas provoquer de mauvaises surprises. Il évoque le total de Fr. 900'000.00 qui serait réparti selon une clé de basée sur la propriété de la surface concernée. La part de l'Association du CO serait ainsi de Fr. 500'000.00 (2960 m²) et celle de la commune de Belmont-Broye de Fr. 400'000.00 (2345 m²).

M. Nicolas Kilchoer ajoute que le montant serait financé par l'excédent de l'exercice 2018 ainsi que par le capital reporté qui totalise à ce jour environ Fr. 600'000.00.

4.3 Validation du concept et de la procédure

Vote : le concept tel que présenté ne donne lieu à aucune remarque particulière si bien que le principe est accepté à l'unanimité avec les remerciements au groupe de travail et aux représentants de la commune de Belmont-Broye.

A propos du calendrier, l'administrateur indique que, dans la mesure où le Conseil général de Belmont-Broye se prononce favorablement, l'idée est de se remettre à table au tout début de l'année afin de réaliser les travaux durant l'été 2020.

5. Informations sur les modifications de la loi scolaire et de l'ordonnance sur les montants maximaux facturables avec présentation des conséquences sur l'organisation et les finances du CO

M. le Président introduit ce sujet en évoquant qu'il trouve intéressant, suite aux dernières modifications de la loi, de résumer les changements et les conséquences sur notre organisation et nos finances. A ce propos, il cède la parole à l'administrateur qui commente quelques slides.

Les fournitures et les activités scolaires (y compris les courses d'école) sont gratuites pour les parents. Dès la rentrée 2020, l'Etat financera et mettra à disposition les fournitures scolaires selon une directive et une organisation qui sont en cours d'élaboration. Pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020, un montant de 75.00 par année et par élève est alloué aux communes pour toutes les dépenses occasionnées. Concernant la semaine sportive, au Cycle d'orientation, des activités peuvent être facturées pour un maximum de Fr. 400.-- dans la mesure où quelques activités gratuites sont également proposées.

M. Christophe Wyssbrod explique que pour les changements de cercle scolaire au CO pour des raisons de langue ou en faveur des élèves SAF, l'Etat supporte Fr. 4000.00, ce qui correspond au 100% des frais de traitement du personnel enseignant. Ce montant est versé par l'Etat directement au CO d'accueil. Puis, ce CO d'accueil est en droit de facturer au CO de domicile un montant maximum de Fr. 3000.00 pour les autres frais occasionnés par la scolarisation de l'élève. Dans le cadre du programme SAF, ces Fr. 3000.00 restent à la charge du CO de domicile. Par contre, si le changement est octroyé pour des raisons de langue, le CO de domicile peut refacturer ce montant aux parents.

M. Frédéric Gander ajoute que normalement, en janvier 2020, les directions d'écoles seront orientées sur la procédure retenue pour la gestion et le paiement des fournitures scolaires, processus qui seront dorénavant totalement assurés par l'Etat et ses collaborateurs et plus par les communes. A propos de la vision de la DICS sur l'équipement informatique, l'inspecteur pense pouvoir donner des informations complémentaires lors de l'assemblée d'automne 2020.

6. Budget 2020

Le budget 2020 ayant été envoyés à chaque commune, M. Christophe Wyssbrod présente un tableau récapitulatif auquel il apporte les commentaires suivants :

Charges du personnel

Il explique que le poste « salaires des maîtres » totalise Fr. 14'303'000.00 et correspond à l'estimation transmise par le Service des ressources de la DICS. Toutefois, une marge de sécurité est prévue dans le cas où il s'avérerait nécessaire d'ouvrir une nouvelle classe à la rentrée scolaire 2020-2021. En ce qui concerne le personnel de support, l'administrateur relate quelques économies prévues dans la réorganisation du secrétariat ainsi que dans le service de conciergerie suite au départ à la retraite de deux fidèles collaborateurs.

Toujours à propos des ressources humaines, il précise que, depuis la rentrée scolaire 2019-2020, l'Association du CO affirme encore plus son rôle d'entreprise formatrice puisque un pré-apprenti agent d'exploitation a été engagé et ceci dans l'optique de l'accompagner, nous l'espérons, jusqu'à l'obtention du CFC.

Malgré la diminution des charges salariales du personnel administratif et technique de Fr. 43'000.00, le total des charges du personnel subissent une très légère augmentation de 0.5 % pour se porter à Fr. 15'718'000.00.

Charges de gestion des élèves

M. Christophe Wyssbrod indique que conformément à ce qui a été présenté au point 5 de l'ordre du jour, cette rubrique est fortement impactée par l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 ainsi que par la loi du 27 mars 2019 modifiant la loi sur la scolarité obligatoire qui a suivi. Il expose notamment que :

- L'ensemble des fournitures scolaires passent à la charge de l'Etat dès la rentrée scolaire 2020-2021 (économie budgétaire de Fr. 65'000.00). Il rappelle que dans l'intervalle, une contribution annuelle de Fr. 75.00 par élève est allouée pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 en compensation de ces dépenses.
- Le principe appliqué en 2019 pour l'organisation de la semaine sportive et thématique peut être reconduit car il répond à la législation en vigueur dans la mesure où plusieurs activités gratuites sont également proposées. Le budget est adapté en fonction de cette première expérience avec à la clé une légère diminution des charges de Fr. 10'000.00.
- Une participation « directe » des parents ne peut plus être requise pour le financement des courses d'école car la législateur considère cette activité comme obligatoire. Ainsi, pour mettre chaque classe et chaque élève sur un même pied d'égalité, le comité propose une contribution de base de Fr. 40.00 par année et par élève financée par notre Association.

L'administrateur précise que ceci ne doit toutefois pas empêcher un titulaire, en complément et selon l'objectif fixé avec sa classe, d'envisager une participation externe « indirecte » notamment par la confection et la vente de gâteaux, la revente de produits du terroir ou par d'autres activités originales indépendantes de notre gestion.

- Lors de l'établissement du précédent budget, nous avons déjà considéré les manifestations culturelles comme charges entièrement imputables à notre Association. Pour l'exercice 2020, ce montant est adapté en fonction de la planification et des réels besoins.

Concernant les transports scolaires, il est prévu une réduction des coûts de Fr. 44'000.00 expliquée principalement par le transfert de nombreux élèves sur des lignes publiques suite à la résiliation de deux contrats par des transporteurs « privés ». Les charges de gestion des élèves totalisent ainsi Fr. 1'262'000.00 soit une diminution conséquente de Fr. 83'000.00 ou 6.2 % par rapport au budget de l'année précédente.

Charges des immeubles

M. Christophe Wyssbrod indique que la charge principale de cette rubrique correspond à la réfection de la cour de récréation dont le principe et le mode de financement ont été acceptés au point 4 de l'ordre du jour. Il précise que les autres charges d'immeubles sont maîtrisées et que cet opportun projet explique à lui seul la forte augmentation de ce poste qui totalise Fr. 1'428'000.00.

Charges administratives et financières

Les charges administratives et financières sont stables. L'administrateur précise que à ce stade des discussions, nous ne connaissons pas encore le sort qui sera réservé aux photocopies dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des fournitures. Dans le doute, ce poste est maintenu.

Produits

Il relate que ce poste est principalement constitué de la part de l'Etat aux charges salariales du personnel enseignant à hauteur de 50 % et que le solde correspond aux revenus locatifs des différentes salles et installations mises à disposition de la collectivité. Ces deux postes totalisent la somme de Fr. 7'173'000.00 en légère augmentation de 0.5 % par rapport au budget de l'année en cours.

Récapitulation

La récapitulation laisse apparaître un montant de Fr. 11'396'000.00 prévu à charge des communes soit une augmentation de Fr. 434'000.00 ou 4.0 %. L'administrateur précise que cette participation est scindée en trois parties, à savoir un montant de Fr. 10'691'000.00 qui sera facturé aux communes de la Broye conformément aux statuts de l'Association, un montant de Fr. 500'000.00 qui serait financé par le compte capital (solde actuel Fr. 595'246.87) et un montant de Fr. 205'000.00 qui sera facturé, selon la convention en vigueur, à la commune de Courtepin au prorata du nombre d'élèves du secteur de Villarepos scolarisés au CO de Domdidier.

Vote : A l'unanimité, le comité d'école accepte le budget 2020 tel que présenté avec un montant à charge des communes de Fr. 11'396'000.00, en hausse de Fr. 434'000.00 ou 4.0 % par rapport au budget de l'année précédente.

7. Désignation et approbation de l'organe de révision des comptes pour les exercices 2019 à 2021

M. le Président expose le sujet en expliquant que, conformément à l'article 29 de nos statuts, l'organe de révision de notre association doit être renouvelé, Fidustavia SA étant arrivé au terme des six années consécutives admises (deux mandats de trois années) à la fin de l'exercice 2018.

L'administrateur indique que plusieurs réviseurs agréés ayant leur siège social dans la Broye fribourgeoise ainsi que quelques entités du canton ont été invités à faire une offre.

Partant du principe que la prestation devrait être comparable, il est proposé de retenir l'offre de Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac, dont les honoraires annuels, basés sur le cahier des charges transmis, se montent à Fr. 3'000.00.

Vote : L'Assemblée des délégués nomme à l'unanimité la société Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac comme nouveau réviseur de notre Association et ceci pour un mandat de trois ans à partir de l'exercice 2019.

8. Présentation et approbation du nouveau règlement scolaire

M. Nicolas Kilchoer rappelle les différentes bases juridiques et organisationnelles, à savoir la loi scolaire et son règlement d'application, le règlement scolaire ainsi que le règlement propre à chaque établissement. Ensuite, il parcourt les différents articles en amenant les commentaires suivants :

Article 2 : il évoque que l'utilisation des transports scolaires peut être encouragée mais ne peut pas être rendue obligatoire selon avis de droit du service juridique de la DICS.

Article 5 à 7 : il s'agit des incidences de la modification de la loi scolaire qui ont été détaillées préalablement.

Article 8 : M. le Préfet rappelle la stratégie qui est de constituer un conseil des parents par site afin d'avoir une dimension plus locale et de proximité.

Article 10 : à l'alinéa 7, il rappelle les attributions du conseil des parents qui est un organe consultatif, de propositions et d'idées mais pas décisionnel.

Article 13 : il a pour but de clarifier le rôle de l'administrateur, ses attributions et ses responsabilités, ce qui n'avait à ce jour jamais été spécifié si ce n'est dans son cahier des charges.

M. le Président rappelle que ce règlement a d'ores et déjà été soumis, en deux étapes, au service juridique de la DICS et du SCom et que cette dernière version a été validée.

Mme Nadia Savary, à l'article 9, s'étonne que les membres, parents d'élèves, soient désignés pour une durée minimale de trois ans. L'inspecteur scolaire répond qu'il trouve cette remarque très pertinente mais que cet article émane directement du règlement de la loi scolaire. Il précise que lors d'une prochaine révision il s'agirait de l'adapter en fonction des particularités propre aux CO.

A propos de la représentation des autorités communales dans le conseil des parents, il est expliqué que l'idée n'est pas forcément d'exclure la possibilité de nommer un délégué qui n'est pas membre du comité.

Vote : A l'unanimité, l'Assemblée des délégués accepte le règlement scolaire tel que présenté avec les remerciements aux personnes qui ont participé à son élaboration ainsi qu'aux collaborateurs du service juridique de la DICS et du SCom pour leur aide.

9. Information sur la construction du CO à Cugy

M. Nicolas Kilchoer cède la parole à M. Bernard Grandgirard, président de la commission de bâtisse qui montre et commente quelques images en lien avec l'évolution des travaux. Il précise que les délais sont respectés ceci notamment grâce à une météo clémente. Il informe que le bâtiment A sort gentiment de terre. Certains murs vont rester tels quels jusqu'à l'inauguration ce qui demande le plus grand soin dans les travaux de maçonnerie et de gros efforts dans le coffrage sous la surveillance méticuleuse de notre architecte. Une partie de la dalle supérieure a déjà été coulée. L'installation de chantier et les canalisations des bâtiments B et C sont en préparation et il y aura prochainement une deuxième grue afin de pouvoir travailler avec deux équipes. Les choix concernant les sols et les engins de sport sont en cours. Les appels d'offres concernant les façades, l'étanchéité et la couverture vont être lancés tout prochainement.

M. le Préfet insiste sur la motivation de notre architecte et sa volonté de rendre un travail de qualité. Il précise que dans la plupart des décisions, l'équipe du bureau cherche à trouver l'équilibre entre les aspects qualitatifs, financiers tout en tenant compte des délais.

Quant au planning, M. Bernard Grandgirard se dit confiant sur le fait que le nouveau site pourra être mis à disposition comme convenu au printemps 2021. Il précise que le risque qui pourrait compromettre le respect de cette échéance réside dans un éventuel recours bloquant le chantier. Au niveau technique rien ne laisse présager de soucis majeurs.

10. Divers

M. Didier Schouwey, sensible au maintien des activités scolaires, souhaite remercier vivement les communes de la Broye fribourgeoise pour le financement des manifestations culturelles et des courses d'école.

La parole n'étant plus demandée au point des divers, M. Nicolas Kilchoer la cède à M. Philippe Cotting, Syndic de la commune de Delley-Portalban, qui est heureux d'accueillir cette assemblée dans sa commune. Il donne quelques informations, notamment sur la belle collaboration intercommunale au niveau scolaire, puis invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié autour d'un sympathique apéritif.

M. le Président peut clore l'assemblée à 20h45 tout en remerciant les communes pour leur confiance et leur participation.

Christophe Wyssbrod
secrétaire



Nicolas Kilchoer
président



**Ecole du cycle d'orientation
de la Broye**



Domdidier
Estavayer-le-lac

PROCES - VERBAL

de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye

Delley – 14 novembre 2019

Présidence :	M. Nicolas Kilchoer
Commune excusée :	Prévondavaux
Nombre total de voix :	67
Nombre de voix distribuées :	66
Scrutateurs :	Mme Fatima Granget et M. Eric Chassot
Secrétariat :	M. Christophe Wyssbrod

M. le Président ouvre l'assemblée à 19h30 à la salle de l'ancienne école de Delley. Il salue tout particulièrement les membres du comité, les délégués, les députés présents et la presse régionale. Il remercie les représentants de la commune de Delley-Portalban pour leur accueil et la mise à disposition de leurs infrastructures.

M. Nicolas Kilchoer excuse les absences de Mme Valérie Piller Carrard, conseillère nationale, Mme Sylvie Bonvin-Sansonens et Mme Violaine Cotting, députées, M. Jean-Daniel Chardonnens et M. Eric Collomb, députés, M. Laurent Overney, président du Conseil général de la commune de Cugy ainsi que les représentants de la commune de Prévondavaux.

La convocation ainsi que l'ordre du jour ne donnent lieu à aucune remarque particulière si bien qu'il sera procédé tel que prévu dans la convocation du 22 octobre 2019. Conformément à la loi sur l'information, la convocation a également été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

1. Appel des communes

M. le Président constate que sur les 67 voix que compte l'Association, 66 sont distribuées. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 mars 2019

Vote : le procès-verbal de l'assemble du 13 mars 2019 ne donne lieu à aucune remarque ; il est, par conséquent, approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapport de rentrée scolaire

Mme Estelle Ferrari indique que le CO de Domdidier totalise 490 élèves répartis dans 26 classes (ce qui fait en réalité 28 classes compte tenu de 2 classes mixtes). 4 élèves sont en année linguistique, 9 élèves suivent le programme pour allophones, 11 élèves suivent un enseignement spécialisé, 30 élèves bénéficient de mesures de compensation, 71 élèves ont opté pour des cours bilingues (sport, géo, histoire), 20 élèves sont en prolongation de scolarité et 1 élève provenant d'une classe relais va rejoindre le CO en novembre.

Pour faire face à l'augmentation des effectifs, la salle R17 a été réaménagée en salle de classe modulable et la salle d'étude a été déplacée dans l'aragne, ceci à la plus grande satisfaction des utilisateurs.

La directrice indique qu'elle peut compter sur 66 collaborateurs dont 16 de plus par rapport à l'année précédente majoritairement à temps partiel. Au niveau des départs, il y a eu 1 personne à la retraite et 2 démissions. A noter qu'un adjoint a dû être arrêté durant plusieurs mois pour cause de maladie. A ce jour, heureusement sa santé va mieux et il a retrouvé sa pleine capacité de travail.

Mme Estelle Ferrari mentionne les nombreux projets qui vont animer son école durant l'année scolaire, par exemple :

- Projet lift pour les élèves de classes de soutien (intégration en entreprise pour des stages afin de faciliter l'accès à des places d'apprentissage
- Journée « hors murs » (marche dans la région pour les élèves en 9^e année de scolarité, stage en entreprise pour les 10^e et journée « zéro déchet » pour les 11^e)
- Action de Noël en faveur de l'Association « les cartons du cœur »
- Projet bilingue dans le cadre du festival des lumières de Morat
- Semaine sportive et culturelle avec une augmentation des subsides J+S
- Concours du meilleur pâtissier et concours de cuisine à Grangeneuve
- Renouvellement de l'échange linguistique avec les élèves de Zweibrücken et Amriswil
- Soirée d'école le 01.05.2020 à l'aula du CO
- Projet pilote dans la lutte contre le harcèlement scolaire en collaboration avec l'association REPER Fribourg.

Du côté du CO d'Estavayer-le-Lac, M. Didier Schouwey indique une légère diminution du nombre d'élèves dont le total atteint 703 (diminution de 24). Il y a 33 classes (en réalité environ 35 compte tenu des classes mixtes EB-Soutien). Il compte 45 élèves en prolongation de scolarité, 16 élèves allophones, 5 primo-arrivants, 2 élèves alémaniques en année linguistique, 11 élèves au bénéfice de mesures renforcées, 6 sportifs d'élite, 30 élèves bénéficiant de mesures de compensation. A noter que 2 classes suivront des séquences d'enseignement en langue allemande.

Du côté du personnel enseignant, la situation est plutôt stable car le directeur du CO d'Estavayer-le-Lac compte dans ses rangs 4 nouveaux collaborateurs, 4 stagiaires et 4 remplaçants de longue durée pour pallier à plusieurs congés maternité qui annoncent la naissance de nombreux bébés !

A propos des projets en cours ou à venir, M. Didier Schouwey évoque notamment :

- Journée hors murs (marche au Moléson pour les 9^e, stage en entreprise pour les 10^e et journée thématique pour les 11^e)
- Journée culturelle à Fribourg à l'opéra et à travers la ville (musées et visites) pour tous les élèves grâce aux bons « Culture & Ecole »
- Journée pédagogique consacrée au projet pilote en lien avec le concept cantonal pour le maintien de la qualité de l'école
- Poursuite du projet de lutte contre la violence et le harcèlement (Ateliers, Tatout, etc.)
- Reconduction de la table ronde sur les problèmes liés à une surexposition aux écrans
- Participation d'une dizaine d'élèves à la session des jeunes parlementaires à Berne
- Traditionnel Triathlon le 15 mai 2020
- Soirée de l'école le 10 juin 2020, veille de la fête Dieu.

En outre, M. Didier Schouwey évoque le prochain départ à la retraite (fin décembre 2019) de Mme Colette Tettamenti ceci après 45 ans de service et près de 52 ans dans l'établissement en prenant en considération ses années de scolarité.

4. Réfection et réaménagement de la cour de récréation du CO de Domdidier

4.1 Présentation de l'avant-projet

M. le Président rappelle que lors de la présentation des comptes 2018, il avait été évoqué la nécessité de réaménager la cour de récréation du CO diderain qui ne donne plus satisfaction. Il ajoute qu'un groupe de travail constitué notamment de Mme Anita Moullet, Mme Estelle Ferrari et M. Christophe Wyssbrod ainsi que MM. Albert Pauchard, Christophe Lambert et Philippe Barbey de la commune de Belmont-broye a œuvré à la réalisation d'un avant-projet en collaboration étroite avec un architecte paysagiste et un spécialiste en mobilité.

M. Christophe Wyssbrod présente le projet en exposant préalablement qu'il est nécessaire d'entreprendre ces travaux car la situation est très inconfortable pour les utilisateurs notamment en cas de fortes pluies (drainage inexistant ce qui crée d'énormes flaques d'eau et provoque beaucoup de saletés à l'intérieur des bâtiments).

Il indique que le réaménagement proposé consisterait à assurer les flux piétonniers sur une surface dure (enrobé) tout en créant des îlots de verdure et des lieux de détente (bancs) aussi bien pour les écoliers que pour les citoyens de la commune. Il ajoute que conformément à ce qui a été souhaité par les sociétés locales relayé par les autorités communales, un accès en voiture pour déposer les personnes à mobilité réduite à proximité de la halle communale serait créé. Toutefois, l'administrateur précise que la zone se veut à mobilité douce s'agissant d'une cour de récréation.

M. le Préfet ajoute que les surfaces couvertes pour les élèves seront prolongées et que ce projet s'ancre à priori dans le concept de développement et de mobilité de la commune, puis il remercie les représentants de la commune de Belmont-Broye pour la parfaite collaboration.

Puis, il cède la parole à Mme Anita Moullet qui confirme que ce point sera porté au budget de la commune et sera soumis pour approbation au Conseil général du 16 décembre 2019.

4.2 Présentation du mode de financement

L'administrateur expose l'estimation financière qui se veut plutôt confortable afin de ne pas provoquer de mauvaises surprises. Il évoque le total de Fr. 900'000.00 qui serait réparti selon une clé de basée sur la propriété de la surface concernée. La part de l'Association du CO serait ainsi de Fr. 500'000.00 (2960 m²) et celle de la commune de Belmont-Broye de Fr. 400'000.00 (2345 m²).

M. Nicolas Kilchoer ajoute que le montant serait financé par l'excédent de l'exercice 2018 ainsi que par le capital reporté qui totalise à ce jour environ Fr. 600'000.00.

4.3 Validation du concept et de la procédure

Vote : le concept tel que présenté ne donne lieu à aucune remarque particulière si bien que le principe est accepté à l'unanimité avec les remerciements au groupe de travail et aux représentants de la commune de Belmont-Broye.

A propos du calendrier, l'administrateur indique que, dans la mesure où le Conseil général de Belmont-Broye se prononce favorablement, l'idée est de se remettre à table au tout début de l'année afin de réaliser les travaux durant l'été 2020.

5. Informations sur les modifications de la loi scolaire et de l'ordonnance sur les montants maximaux facturables avec présentation des conséquences sur l'organisation et les finances du CO

M. le Président introduit ce sujet en évoquant qu'il trouve intéressant, suite aux dernières modifications de la loi, de résumer les changements et les conséquences sur notre organisation et nos finances. A ce propos, il cède la parole à l'administrateur qui commente quelques slides.

Les fournitures et les activités scolaires (y compris les courses d'école) sont gratuites pour les parents. Dès la rentrée 2020, l'Etat financera et mettra à disposition les fournitures scolaires selon une directive et une organisation qui sont en cours d'élaboration. Pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020, un montant de 75.00 par année et par élève est alloué aux communes pour toutes les dépenses occasionnées. Concernant la semaine sportive, au Cycle d'orientation, des activités peuvent être facturées pour un maximum de Fr. 400.-- dans la mesure où quelques activités gratuites sont également proposées.

M. Christophe Wyssbrod explique que pour les changements de cercle scolaire au CO pour des raisons de langue ou en faveur des élèves SAF, l'Etat supporte Fr. 4000.00, ce qui correspond au 100% des frais de traitement du personnel enseignant. Ce montant est versé par l'Etat directement au CO d'accueil. Puis, ce CO d'accueil est en droit de facturer au CO de domicile un montant maximum de Fr. 3000.00 pour les autres frais occasionnés par la scolarisation de l'élève. Dans le cadre du programme SAF, ces Fr. 3000.00 restent à la charge du CO de domicile. Par contre, si le changement est octroyé pour des raisons de langue, le CO de domicile peut refacturer ce montant aux parents.

M. Frédéric Gander ajoute que normalement, en janvier 2020, les directions d'écoles seront orientées sur la procédure retenue pour la gestion et le paiement des fournitures scolaires, processus qui seront dorénavant totalement assurés par l'Etat et ses collaborateurs et plus par les communes. A propos de la vision de la DICS sur l'équipement informatique, l'inspecteur pense pouvoir donner des informations complémentaires lors de l'assemblée d'automne 2020.

6. Budget 2020

Le budget 2020 ayant été envoyés à chaque commune, M. Christophe Wyssbrod présente un tableau récapitulatif auquel il apporte les commentaires suivants :

Charges du personnel

Il explique que le poste « salaires des maîtres » totalise Fr. 14'303'000.00 et correspond à l'estimation transmise par le Service des ressources de la DICS. Toutefois, une marge de sécurité est prévue dans le cas où il s'avérerait nécessaire d'ouvrir une nouvelle classe à la rentrée scolaire 2020-2021. En ce qui concerne le personnel de support, l'administrateur relate quelques économies prévues dans la réorganisation du secrétariat ainsi que dans le service de conciergerie suite au départ à la retraite de deux fidèles collaborateurs.

Toujours à propos des ressources humaines, il précise que, depuis la rentrée scolaire 2019-2020, l'Association du CO affirme encore plus son rôle d'entreprise formatrice puisque un pré-apprenti agent d'exploitation a été engagé et ceci dans l'optique de l'accompagner, nous l'espérons, jusqu'à l'obtention du CFC.

Malgré la diminution des charges salariales du personnel administratif et technique de Fr. 43'000.00, le total des charges du personnel subissent une très légère augmentation de 0.5 % pour se porter à Fr. 15'718'000.00.

Charges de gestion des élèves

M. Christophe Wyssbrod indique que conformément à ce qui a été présenté au point 5 de l'ordre du jour, cette rubrique est fortement impactée par l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 ainsi que par la loi du 27 mars 2019 modifiant la loi sur la scolarité obligatoire qui a suivi. Il expose notamment que :

- L'ensemble des fournitures scolaires passent à la charge de l'Etat dès la rentrée scolaire 2020-2021 (économie budgétaire de Fr. 65'000.00). Il rappelle que dans l'intervalle, une contribution annuelle de Fr. 75.00 par élève est allouée pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 en compensation de ces dépenses.
- Le principe appliqué en 2019 pour l'organisation de la semaine sportive et thématique peut être reconduit car il répond à la législation en vigueur dans la mesure où plusieurs activités gratuites sont également proposées. Le budget est adapté en fonction de cette première expérience avec à la clé une légère diminution des charges de Fr. 10'000.00.
- Une participation « directe » des parents ne peut plus être requise pour le financement des courses d'école car la législateur considère cette activité comme obligatoire. Ainsi, pour mettre chaque classe et chaque élève sur un même pied d'égalité, le comité propose une contribution de base de Fr. 40.00 par année et par élève financée par notre Association.

L'administrateur précise que ceci ne doit toutefois pas empêcher un titulaire, en complément et selon l'objectif fixé avec sa classe, d'envisager une participation externe « indirecte » notamment par la confection et la vente de gâteaux, la revente de produits du terroir ou par d'autres activités originales indépendantes de notre gestion.

- Lors de l'établissement du précédent budget, nous avons déjà considéré les manifestations culturelles comme charges entièrement imputables à notre Association. Pour l'exercice 2020, ce montant est adapté en fonction de la planification et des réels besoins.

Concernant les transports scolaires, il est prévu une réduction des coûts de Fr. 44'000.00 expliquée principalement par le transfert de nombreux élèves sur des lignes publiques suite à la résiliation de deux contrats par des transporteurs « privés ». Les charges de gestion des élèves totalisent ainsi Fr. 1'262'000.00 soit une diminution conséquente de Fr. 83'000.00 ou 6.2 % par rapport au budget de l'année précédente.

Charges des immeubles

M. Christophe Wyssbrod indique que la charge principale de cette rubrique correspond à la réfection de la cour de récréation dont le principe et le mode de financement ont été acceptés au point 4 de l'ordre du jour. Il précise que les autres charges d'immeubles sont maîtrisées et que cet opportun projet explique à lui seul la forte augmentation de ce poste qui totalise Fr. 1'428'000.00.

Charges administratives et financières

Les charges administratives et financières sont stables. L'administrateur précise que à ce stade des discussions, nous ne connaissons pas encore le sort qui sera réservé aux photocopies dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des fournitures. Dans le doute, ce poste est maintenu.

Produits

Il relate que ce poste est principalement constitué de la part de l'Etat aux charges salariales du personnel enseignant à hauteur de 50 % et que le solde correspond aux revenus locatifs des différentes salles et installations mises à disposition de la collectivité. Ces deux postes totalisent la somme de Fr. 7'173'000.00 en légère augmentation de 0.5 % par rapport au budget de l'année en cours.

Récapitulation

La récapitulation laisse apparaître un montant de Fr. 11'396'000.00 prévu à charge des communes soit une augmentation de Fr. 434'000.00 ou 4.0 %. L'administrateur précise que cette participation est scindée en trois parties, à savoir un montant de Fr. 10'691'000.00 qui sera facturé aux communes de la Broye conformément aux statuts de l'Association, un montant de Fr. 500'000.00 qui serait financé par le compte capital (solde actuel Fr. 595'246.87) et un montant de Fr. 205'000.00 qui sera facturé, selon la convention en vigueur, à la commune de Courtepin au prorata du nombre d'élèves du secteur de Villarepos scolarisés au CO de Domdidier.

Vote : A l'unanimité, le comité d'école accepte le budget 2020 tel que présenté avec un montant à charge des communes de Fr. 11'396'000.00, en hausse de Fr. 434'000.00 ou 4.0 % par rapport au budget de l'année précédente.

7. Désignation et approbation de l'organe de révision des comptes pour les exercices 2019 à 2021

M. le Président expose le sujet en expliquant que, conformément à l'article 29 de nos statuts, l'organe de révision de notre association doit être renouvelé, Fidustavia SA étant arrivé au terme des six années consécutives admises (deux mandats de trois années) à la fin de l'exercice 2018.

L'administrateur indique que plusieurs réviseurs agréés ayant leur siège social dans la Broye fribourgeoise ainsi que quelques entités du canton ont été invités à faire une offre.

Partant du principe que la prestation devrait être comparable, il est proposé de retenir l'offre de Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac, dont les honoraires annuels, basés sur le cahier des charges transmis, se montent à Fr. 3'000.00.

Vote : L'Assemblée des délégués nomme à l'unanimité la société Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac comme nouveau réviseur de notre Association et ceci pour un mandat de trois ans à partir de l'exercice 2019.

8. Présentation et approbation du nouveau règlement scolaire

M. Nicolas Kilchoer rappelle les différentes bases juridiques et organisationnelles, à savoir la loi scolaire et son règlement d'application, le règlement scolaire ainsi que le règlement propre à chaque établissement. Ensuite, il parcourt les différents articles en amenant les commentaires suivants :

Article 2 : il évoque que l'utilisation des transports scolaires peut être encouragée mais ne peut pas être rendue obligatoire selon avis de droit du service juridique de la DICS.

Article 5 à 7 : il s'agit des incidences de la modification de la loi scolaire qui ont été détaillées préalablement.

Article 8 : M. le Préfet rappelle la stratégie qui est de constituer un conseil des parents par site afin d'avoir une dimension plus locale et de proximité.

Article 10 : à l'alinéa 7, il rappelle les attributions du conseil des parents qui est un organe consultatif, de propositions et d'idées mais pas décisionnel.

Article 13 : il a pour but de clarifier le rôle de l'administrateur, ses attributions et ses responsabilités, ce qui n'avait à ce jour jamais été spécifié si ce n'est dans son cahier des charges.

M. le Président rappelle que ce règlement a d'ores et déjà été soumis, en deux étapes, au service juridique de la DICS et du SCom et que cette dernière version a été validée.

Mme Nadia Savary, à l'article 9, s'étonne que les membres, parents d'élèves, soient désignés pour une durée minimale de trois ans. L'inspecteur scolaire répond qu'il trouve cette remarque très pertinente mais que cet article émane directement du règlement de la loi scolaire. Il précise que lors d'une prochaine révision il s'agirait de l'adapter en fonction des particularités propre aux CO.

A propos de la représentation des autorités communales dans le conseil des parents, il est expliqué que l'idée n'est pas forcément d'exclure la possibilité de nommer un délégué qui n'est pas membre du comité.

Vote : A l'unanimité, l'Assemblée des délégués accepte le règlement scolaire tel que présenté avec les remerciements aux personnes qui ont participé à son élaboration ainsi qu'aux collaborateurs du service juridique de la DICS et du SCom pour leur aide.

9. Information sur la construction du CO à Cugy

M. Nicolas Kilchoer cède la parole à M. Bernard Grandgirard, président de la commission de bâtisse qui montre et commente quelques images en lien avec l'évolution des travaux. Il précise que les délais sont respectés ceci notamment grâce à une météo clémente. Il informe que le bâtiment A sort gentiment de terre. Certains murs vont rester tels quels jusqu'à l'inauguration ce qui demande le plus grand soin dans les travaux de maçonnerie et de gros efforts dans le coffrage sous la surveillance méticuleuse de notre architecte. Une partie de la dalle supérieure a déjà été coulée. L'installation de chantier et les canalisations des bâtiments B et C sont en préparation et il y aura prochainement une deuxième grue afin de pouvoir travailler avec deux équipes. Les choix concernant les sols et les engins de sport sont en cours. Les appels d'offres concernant les façades, l'étanchéité et la couverture vont être lancés tout prochainement.

M. le Préfet insiste sur la motivation de notre architecte et sa volonté de rendre un travail de qualité. Il précise que dans la plupart des décisions, l'équipe du bureau cherche à trouver l'équilibre entre les aspects qualitatifs, financiers tout en tenant compte des délais.

Quant au planning, M. Bernard Grandgirard se dit confiant sur le fait que le nouveau site pourra être mis à disposition comme convenu au printemps 2021. Il précise que le risque qui pourrait compromettre le respect de cette échéance réside dans un éventuel recours bloquant le chantier. Au niveau technique rien ne laisse présager de soucis majeurs.

10. Divers

M. Didier Schouwey, sensible au maintien des activités scolaires, souhaite remercier vivement les communes de la Broye fribourgeoise pour le financement des manifestations culturelles et des courses d'école.

La parole n'étant plus demandée au point des divers, M. Nicolas Kilchoer la cède à M. Philippe Cotting, Syndic de la commune de Delley-Portalban, qui est heureux d'accueillir cette assemblée dans sa commune. Il donne quelques informations, notamment sur la belle collaboration intercommunale au niveau scolaire, puis invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié autour d'un sympathique apéritif.

M. le Président peut clore l'assemblée à 20h45 tout en remerciant les communes pour leur confiance et leur participation.

Christophe Wyssbrod
secrétaire



Nicolas Kilchoer
président

